

**EXPERTS COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

François PETITJEAN  
Christophe PETITJEAN  
Cyrille KAH  
Marie-Josèphe BOUCQ  
Cyril MICHEL

**EXPERTS COMPTABLES**

Audrey SALAUN  
Elodie PROVENZI

**SIÈGE SOCIAL**

55000 BAR LE DUC  
29 bis, bld de la Rochelle

Tél. : 03 29 79 04 42  
Fax : 03 29 76 37 17

**AGENCES**

57070 METZ  
Bât. CESCO  
4, rue Marconi

Tél. 03 87 20 41 72

54320 MAXEVILLE  
19 bis, rue de la Meuse

Tél. : 03 83 97 83 10

52100 SAINT-DIZIER  
13, rue du Dr Desprès

Tél. : 03 25 56 33 19

55200 COMMERCY  
1 bis, rue de Lisle

Tél. 03 29 91 04 50  
Fax : 03 29 91 32 79

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**ADAPEI DE LA MEUSE**

**Siège social : Route de Neuville  
55 800 VASSINCOURT**

A l'assemblée générale de l'association ADAPEI de la MEUSE

**I. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « ADAPEI de la Meuse » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**II. Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

fo.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Fonds dédiés » de l'annexe des comptes annuels concernant le transfert de réserves d'excédents d'investissements dans un compte de fonds dédiés investissements, après sollicitation auprès de l'autorité de tarification. Cet impact de présentation porte sur un montant total de réserves de 1 110 k€, minorant d'autant la situation nette de l'association. L'impact résultat est en revanche peu significatif sur l'exercice 2023, un produit de 21 k€ ayant été comptabilisé en compensation des amortissements pratiqués sur les investissements adossés à ces fonds dédiés.

## **III. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les investissements et leur activation sur l'exercice 2023
- les subventions y afférentes
- les concours publics et subvention d'exploitation
- les coûts de personnel

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **IV. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

fe

## **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction et à la gouvernance d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et à la gouvernance d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à BAR LE DUC  
Le 25 avril 2024

**Pour la SAS FIDUREX**  
**Le Président**



**François PETITJEAN**  
**Commissaire aux Comptes**

**ADAPEI DE LA MEUSE**  
**Siège social : Route de Neuville**  
**55 800 VASSINCOURT**

**Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BAR LE DUC  
Le 25 avril 2024

**Pour la SAS FIDUREX**  
**Le Président**



**François PETITJEAN**  
**Commissaire aux Comptes**

**Bilan Actif des Associations et Fondations**

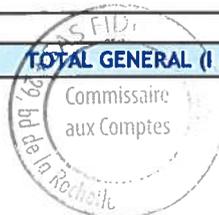
Groupe de dossiers : 001 - GROUPE ADAPEIM - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

ACTIF	Brut 2023	Amortissement 2023	Net 2023	Net 2022
<b>Actifs immobilisés</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>839 074,86</b>	<b>364 973,88</b>	<b>474 100,98</b>	<b>464 741,43</b>
Frais d'établissement	80 819,96	46 606,55	34 213,41	3 069,80
Frais de recherche et de développement	512 501,41	148 572,72	363 928,69	378 577,66
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits	172 029,47	131 578,66	40 450,81	47 929,11
Autres immobilisations incorporelles	63 176,02	38 215,95	24 960,07	24 616,86
Immobilisations incorporelles en cours	10 548,00	0,00	10 548,00	10 548,00
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>49 974 385,72</b>	<b>24 371 312,91</b>	<b>25 603 072,81</b>	<b>23 088 141,28</b>
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	35 587 604,96	12 996 340,45	22 591 264,51	9 939 635,73
Installations techniques, matériel et outillage industriel	9 597 718,19	8 130 981,15	1 466 737,04	1 012 643,63
Autres immobilisations corporelles	4 789 063,00	3 243 991,31	1 545 071,69	1 111 084,37
Immobilisations corporelles en cours	-0,43	0,00	-0,43	11 024 777,55
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés</b>				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Immobilisations financières</b>	<b>780 060,62</b>	<b>60 000,00</b>	<b>720 060,62</b>	<b>727 839,62</b>
Participations et créances rattachées	185 284,10	60 000,00	125 284,10	185 184,10
Autres titres immobilisés	324,00	0,00	324,00	324,00
Prêts	560 501,00	0,00	560 501,00	515 868,00
Autres immobilisations financières	33 951,52	0,00	33 951,52	26 463,52
<b>TOTAL I</b>	<b>51 593 521,20</b>	<b>24 796 286,79</b>	<b>26 797 234,41</b>	<b>24 280 722,33</b>
		0,00	0,00	0,00
<b>Actif circulant</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Stocks et en cours	585 208,43	0,00	585 208,43	523 174,04
Avances et acomptes	3 428,77	0,00	3 428,77	127 745,21
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 032 254,00	541 383,68	2 490 870,32	3 235 610,16
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	4 527 114,99	0,00	4 527 114,99	3 011 104,68
Valeurs mobilières de placement	958 234,01	0,00	958 234,01	1 004 055,87
Instruments de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	3 391 617,05	0,00	3 391 617,05	4 299 293,21
Charges constatées d'avance	12 267,95	0,00	12 267,95	19 749,06
<b>TOTAL II</b>	<b>12 510 125,20</b>	<b>541 383,68</b>	<b>11 968 741,52</b>	<b>12 220 732,23</b>
		0,00	0,00	0,00
Frais d'émission des emprunts (III)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
Ecart de conversion Actif (V)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>64 103 646,40</b>	<b>25 337 670,47</b>	<b>38 765 975,93</b>	<b>36 501 454,56</b>



Bilan Passif des Associations et Fondations  
 Groupe de dossiers : 001 - GROUPE ADAPEIM - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0,00	0,00
Fonds propres complémentaires	113 296,74	113 296,74
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0,00	0,00
Fonds propres complémentaires	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves pour projet de l'entité	14 921 809,30	14 918 065,27
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	5 850 054,14	6 571 404,90
Autres réserves	144 988,19	135 030,47
Report à nouveau	-89 089,05	1 193 922,70
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	0,00	0,00
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	-678 665,44	-45 358,29
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	2 141 951,24	2 414 919,57
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	-378 267,00	-378 267,00
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-1 150 006,09	-999 102,18
<i>dont Résultat en attente d'affectation</i>	-24 101,76	201 730,60
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0,00	0,00
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0,00	0,00
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-24 101,76	201 730,60
Excédent ou déficit de l'exercice	-445 798,89	-159 575,24
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>14 645 206,29</b>	<b>16 200 739,94</b>
Fonds propres consommables	0,00	0,00
Subventions d'investissement	4 531 941,73	3 596 092,14
Provisions réglementées	1 082 234,06	1 076 435,62
Droits des propriétaires - (Commodat)	0,00	0,00
<b>TOTAL I</b>	<b>20 259 382,08</b>	<b>20 873 267,70</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00
Fonds dédiés	4 058 549,75	3 180 104,22
<b>TOTAL II</b>	<b>4 058 549,75</b>	<b>3 180 104,22</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	607 526,61	660 811,28
Provisions pour charges	1 139 845,02	1 139 845,02
<b>TOTAL III</b>	<b>1 747 371,63</b>	<b>1 800 656,30</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 333 877,82	2 476 197,71
Emprunts et dettes financières diverses	36 891,02	51 891,02
Avances et acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 615 513,50	1 184 205,68
Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	4 806 805,15	3 620 464,89
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	915 357,02	1 149 617,73
Autres dettes	2 962 162,96	2 148 108,69
Instruments de trésorerie	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	30 065,00	16 940,62
<b>TOTAL IV</b>	<b>12 700 672,47</b>	<b>10 647 426,34</b>
Ecart de conversion Passif (V)	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>38 765 975,93</b>	<b>36 501 454,56</b>



**Compte de Résultat des Associations et Fondations**

Groupe de dossiers : 001 - GROUPE ADAPEIM - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

PRODUITS	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	14 348,14	20 068,00
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	4 569 981,39	4 424 218,88
Ventes de prestation de service	2 643 101,63	2 282 026,71
<i>Dont parrainages</i>	0,00	0,00
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	28 859 063,48	27 278 066,48
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	28 483 844,39	26 917 695,52
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable	0,00	0,00
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	44 057,49	27 006,89
<i>Mécénats</i>	0,00	0,00
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0,00	0,00
Contributions financières	138 384,68	46 106,92
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	253 423,11	223 475,58
Utilisations des fonds dédiés	312 700,62	252 212,97
Autres produits	465 393,50	206 380,49
<b>TOTAL I</b>	<b>37 300 454,04</b>	<b>34 759 562,92</b>

<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	0,00	244,56
Variation de stock	0,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 504 805,94	1 357 623,20
Variation de stock	5 898,12	-27 538,90
Autres achats et charges externes	8 248 436,15	7 985 291,46
Aides financières	19 179,62	32 396,04
Impôts, taxes et versements assimilés	1 458 609,33	1 361 276,08
Salaires et traitements	17 195 359,16	15 761 741,14
Charges sociales	6 982 130,80	6 666 901,09
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 367 360,15	1 945 209,78
Report en fonds dédiés	81 294,67	106 005,17
Autres Charges	1 134,63	4 543,93
<b>TOTAL II</b>	<b>37 864 208,57</b>	<b>35 193 693,55</b>

<b>I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-563 754,53</b>	<b>-434 130,63</b>
--	--------------------	--------------------

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	0,00	0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	37 849,43	8 538,59
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0,00	0,00
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
<b>TOTAL III</b>	<b>37 849,43</b>	<b>8 538,59</b>



CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	60 000,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	43 223,30	46 090,92
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
<b>TOTAL IV</b>	<b>103 223,30</b>	<b>46 090,92</b>

2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-65 373,87	-37 552,33
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-629 128,40	-471 682,96

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	57 376,65	313 427,11
Sur opérations en capital	388 803,09	412 595,65
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	213 704,73	18 299,30
<b>TOTAL V</b>	<b>659 884,47</b>	<b>744 322,06</b>

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	411 722,36	173 976,93
Sur opérations en capital	17 124,87	25 299,48
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	47 707,73	232 937,93
<b>TOTAL VI</b>	<b>476 554,96</b>	<b>432 214,34</b>

4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	183 329,51	312 107,72
--------------------------------	------------	------------

Participation des salariés aux résultats (VII)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	0,00

Total des produits (I+III+V)	37 998 187,94	35 512 423,57
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	38 443 986,83	35 671 998,81

<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-445 798,89</b>	<b>-159 575,24</b>
----------------------------	--------------------	--------------------

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Bénévolat	-57 221,03	-38 155,05
<b>TOTAL</b>	<b>-57 221,03</b>	<b>-38 155,05</b>

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature	0,00	0,00
Mise à disposition de biens et services	0,00	0,00
Prestations	0,00	0,00
Personnel bénévole	57 221,03	38 155,05
86400000 BENEVOLAT	57 221,03	38 155,05
<b>TOTAL</b>	<b>57 221,03</b>	<b>38 155,05</b>

